

Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

l'ADIL, l'Agence régionale de Santé, l'Anah et opérateurs Hateis et Soliha, le Département, la CAF et la MSA, les services communaux d'hygiène et de santé de La Rochelle, Rochefort et Saintes, les magistrats référents (TGI de La Rochelle et Saintes), et les services de l'État (DDTM et DDETS).

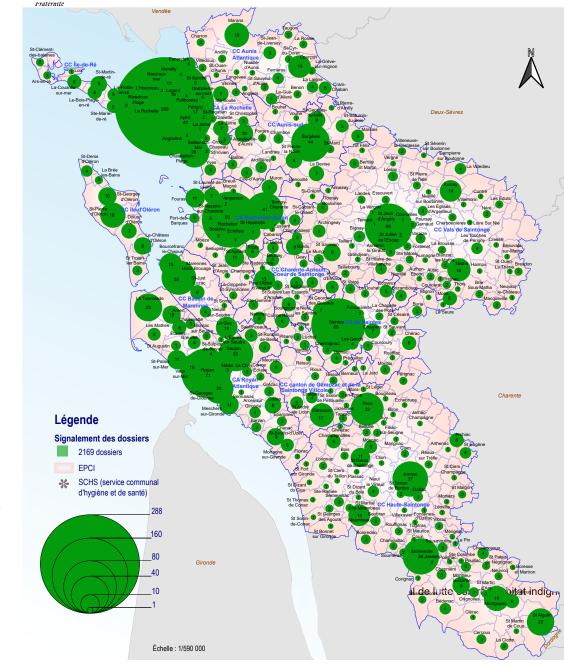
250 logements signalés en 2022

+15 % par rapport à 2021 2 169 logements signalés depuis la création du pôle en 2012



73 000 € engagés pour la réalisation de diagnostics et travaux d'office en substitution de propriètaires défaillants en 2022

10 300 € de créances recouvrées







Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Plan d'actions 2023-2025 de lutte contre l'habitat indigne

Dans le cadre de la circulaire relative au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne du 8 février 2019 et dans la continuité du précédent plan d'actions 2019-2021.

- → 9 orientations prioritaires déclinées en 13 actions :
- 1. Améliorer la connaissance territoriale
- 2. Traiter les signalements de situations d'habitat indigne
- 3. Protéger la santé des occupants
- 4. Appliquer les mesures prescrites dans les arrêtés
- 5. Poursuivre l'action préventive dans le cadre de la nondécence

- 6. Renforcer le volet social
- 7. Prendre en charge la dimension santé mentale
- 8. Renforcer la vigilance sur le volet pénal
- 9. Mobiliser des outils incitatifs pour sortir de l'insalubrité.

Déploiement de la plateforme numérique "Histologe"





Portée par la DHUP, la Direction Interministérielle du Numérique et en collaboration avec l'ANIL et les ADIL

- → signalement d'habitat potentiellement indigne en ligne,
- → facilite l'évaluation et permet l'envoi d'alertes et le suivi des logements pour accélérer la prise en charge.

Ouverture du service (en interne uniquement) en février 2023 pour une phase de test et d'appropriation.



